



Rapport sur les orientations budgétaires 2026

Budgets principal et assainissement

Conseil communautaire du 13 janvier 2026

Support mis à jour le 06/01/2026



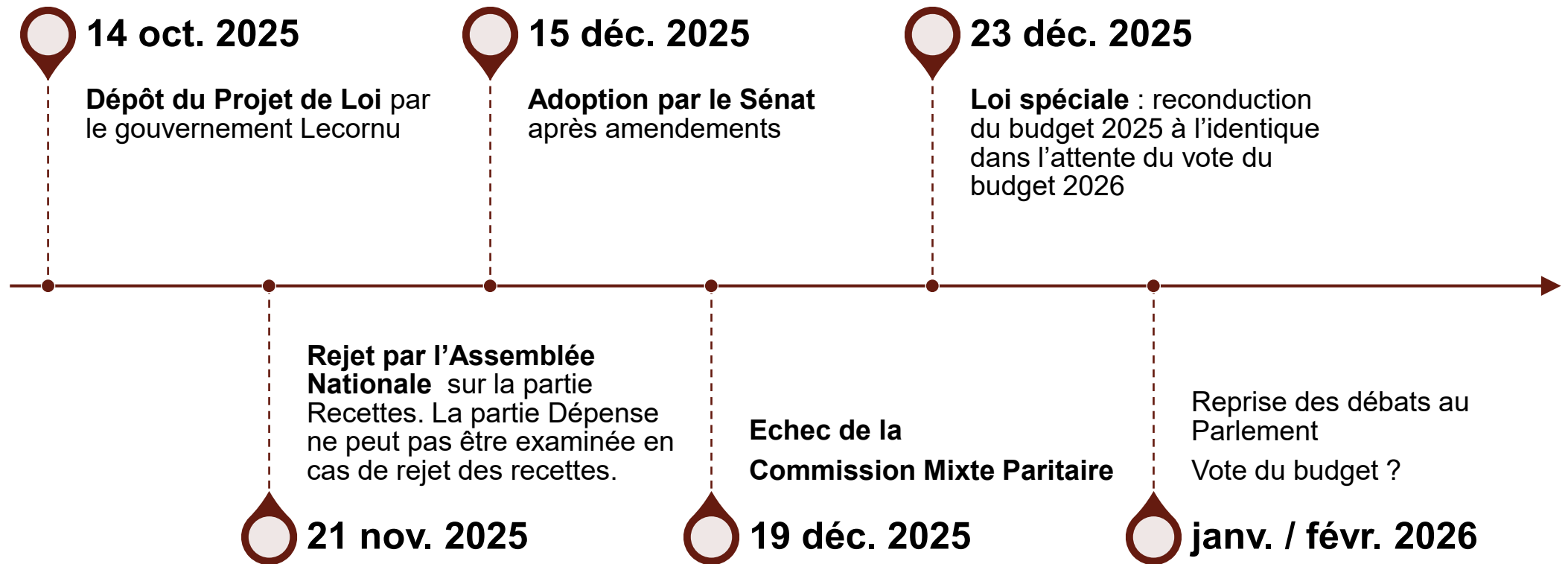
VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Orientations 2026 du Budget principal

Orientations générales

- ✓ **Reprise du résultat 2025 (+12,5 M€)** lors du vote du BP le 19/02/2026. Le Compte Financier Unique 2025 sera voté à la même séance.
- ✓ **Une bonne gestion des finances de l'intercommunalité** (stabilité fiscale depuis 2010 hors taxe GEMAPI, maîtrise des dépenses et de l'endettement, mutualisation)
- ✓ **Une réduction des recettes courantes de fonctionnement (-2,1 M€)** liée à la réduction des compensations fiscales de l'Etat dans l'incertitude du vote du Projet de Loi de Finances et au contexte économique national et local (TVA atone, départ de Stellantis de Vélizy)
- ✓ **Une progression des dépenses courantes de fonctionnement (+6,8 M€)** liée principalement au versement exceptionnel aux communes du retour incitatif 2025 sous forme d'une attribution de compensation de fonctionnement (6,1 M€)
- ✓ **La poursuite d'investissements dans la mobilité** : achat des terrains pour la future gare routière de Versailles Chantiers, participations aux pistes cyclables communales **et dans le développement économique** : ZAE de Buc-Les Loges

Calendrier Projet de Loi de Finances 2026



Une contribution à la réduction des déficits publics

	Loi de Finances 2025	Projet de Loi de Finances Lecornu	Amendements du Sénat
Impact sur les collectivités locales	-2,2 Milliards d'euros	-4,6 Milliards d'euros	-2 Milliards d'euros
Prélèvement Dispositif de Lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO)	-1 Milliard d'euros reversé sur 3 ans	-2 Milliards d'euros reversé sur 5 ans	-890 Millions d'euros reversé sur 3 ans (voté)
Régions	280 Millions d'euros	500 Millions d'euros	500 Millions d'euros
Départements	220 Millions d'euros	280 Millions d'euros	140 Millions d'euros
Communes	250 Millions d'euros	720 Millions d'euros	0 Millions d'euros
EPCI	250 Millions d'euros	500 Millions d'euros	250 Millions d'euros
Reversement de la dynamique de la TVA	-1,2 Milliard d'euros "théorique" (gel : reversement TVA de l'année précédente)	Ecrêtement : si croissance, minoration du taux d'inflation	Suppression de l'écèlement (voté)
Compensation versée par l'Etat de la baisse aux établissements industriels de 50% de CFE/ TF bâtie votée en 2021		-25%/an	-19,3%/an, plafonné à 2% des recettes réelles de fonctionnement (voté)
FCTVA dépenses d'entretien des bâtiments		Supprimé	Maintenu (voté)
FCTVA dépenses d'investissement des EPCI		Versé en année N+1	Versé en année N+1 (voté)

Une contribution de l'Agglo à l'Etat comprise entre 4,6 M€ et 4,1 M€

	Impact sur VGP du Projet de Loi de Finances Lecornu initial	Impact sur VGP du Projet de Loi amendé par le Sénat
Prélèvement Dispositif de Lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO)	-1 666 200 €	-1 541 000 €
Reversement de 30% du DILICO 2025	462 580 €	462 580 €
Réduction de la compensation de la baisse de 50% de la CFE des établissements industriels	-977 000 €	-754 000 €
Suppression du FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments	-110 000 €	
Décalage d'un an du FCTVA sur les dépenses d'investissement	-1 200 000 €	-1 200 000 €
Total impacts projets de Loi de Finances	-3 490 620 €	-3 032 420 €
Hausse des cotisations CNRACL de 3 points supplémentaires	-142 000 €	-142 000 €
Gel de la DGF = Ecrêtement de la DGF : dotation de compensation de la part salaires ex-TP pour financer l'augmentation de la DSU/DSR	-967 000 €	-967 000 €
TOTAL des impacts de l'Etat	-4 599 620 €	-4 141 420 €

Non chiffré :

Hausse de la taxe sur les activités polluantes sur l'incinération des déchets,
Baisse de la TVA à 5,5% de l'ensemble des opérations de gestion des déchets

Un reversement incertain du prélèvement du DILICO 2026

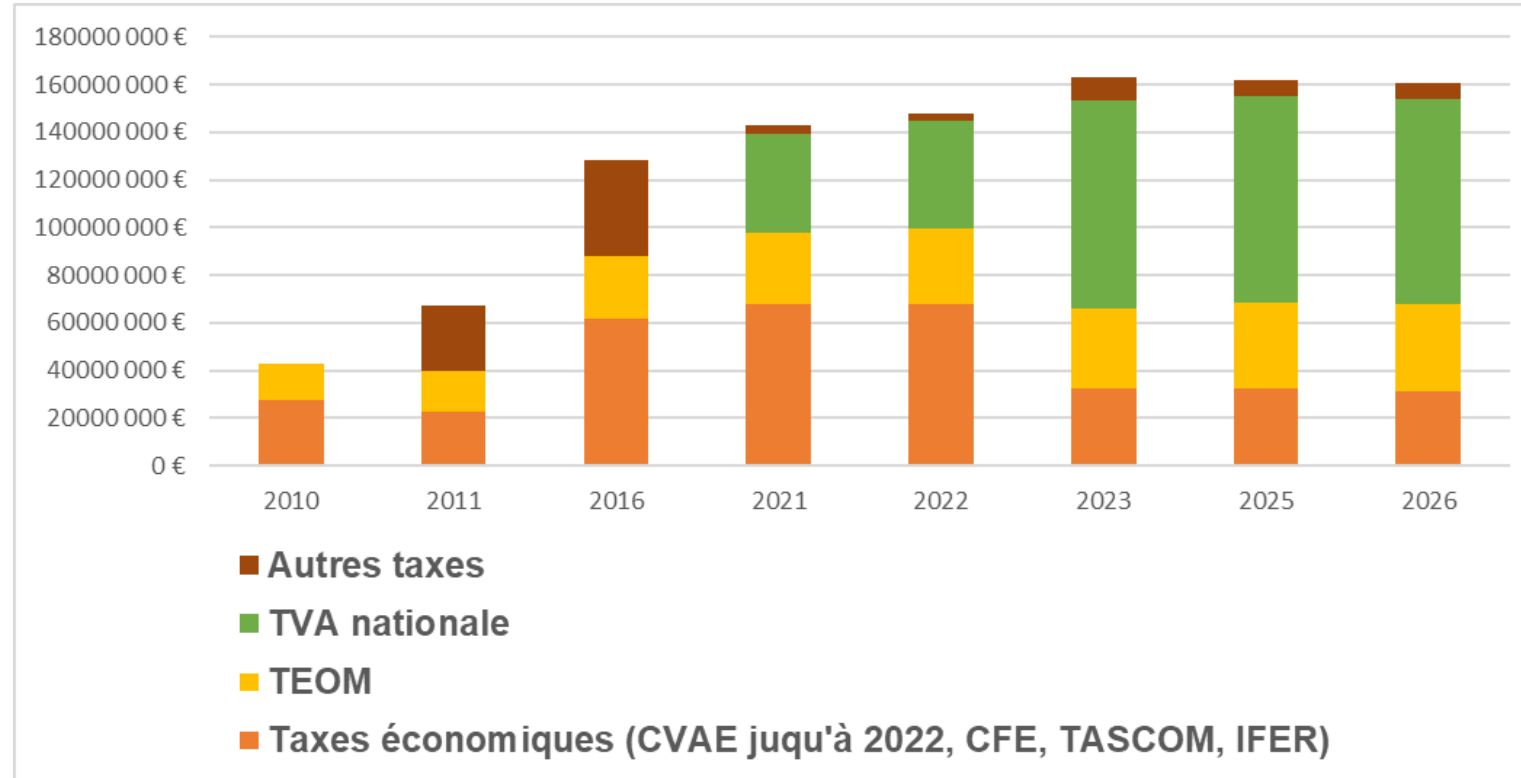


	Impact sur VGP du Projet de Loi de Finances Lecornu	Impact sur VGP du Projet de Loi amendé par le Sénat
Prélèvement 2026 du DILICO	-1 666 200 €	-1 541 000 €
Montant remboursé ultérieurement	80%, soit 1 332 960 €	90%, soit 1 386 900 €
Reversement en nombre d'années	5 ans (2027 à 2031), soit 266 k€/an	3 ans (2027 à 2029), soit 462 k€/an
Sous réserve	progression des dépenses totales < ou = à l'évolution du PIB	nouveau prélèvement chaque année > reversement

Une évolution de la TVA en berne

- ✓ La TVA est la **première recette de l'Agglo (86,3 M€, soit 43%)** perçue en compensation de la suppression de la TH des résidences principales en 2021 et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises en 2022
- ✓ Jusqu'à 2024, VGP percevait une fraction de la TVA de l'année.
- ✓ La Loi de Finances 2025 a acté un décalage d'une année : VGP a perçu en 2025 une fraction de la TVA 2024 et doit percevoir en 2026 une fraction de la TVA 2025.
- ✓ Le Projet de Loi de Finances 2026 instaure un **plafonnement du reversement aux collectivités de la TVA en cas de croissance**. La croissance de la TVA sera minorée du taux d'inflation.
- ✓ Mais la Loi de Fin de Gestion 2025 prévoit une **baisse de 0,3% de la TVA 2025/2024**, soit une **perte de 0,5 M€ pour VGP**.
- ✓ **Le budget 2026 est en baisse de 0,7 M€/budget 2025** du fait la présence au budget 2025 d'une régularisation de la TVA 2024 de 0,2 M€.

Une fiscalité très dépendante de la TVA



2010 : VGP devient agglomération (taxe professionnelle unique)

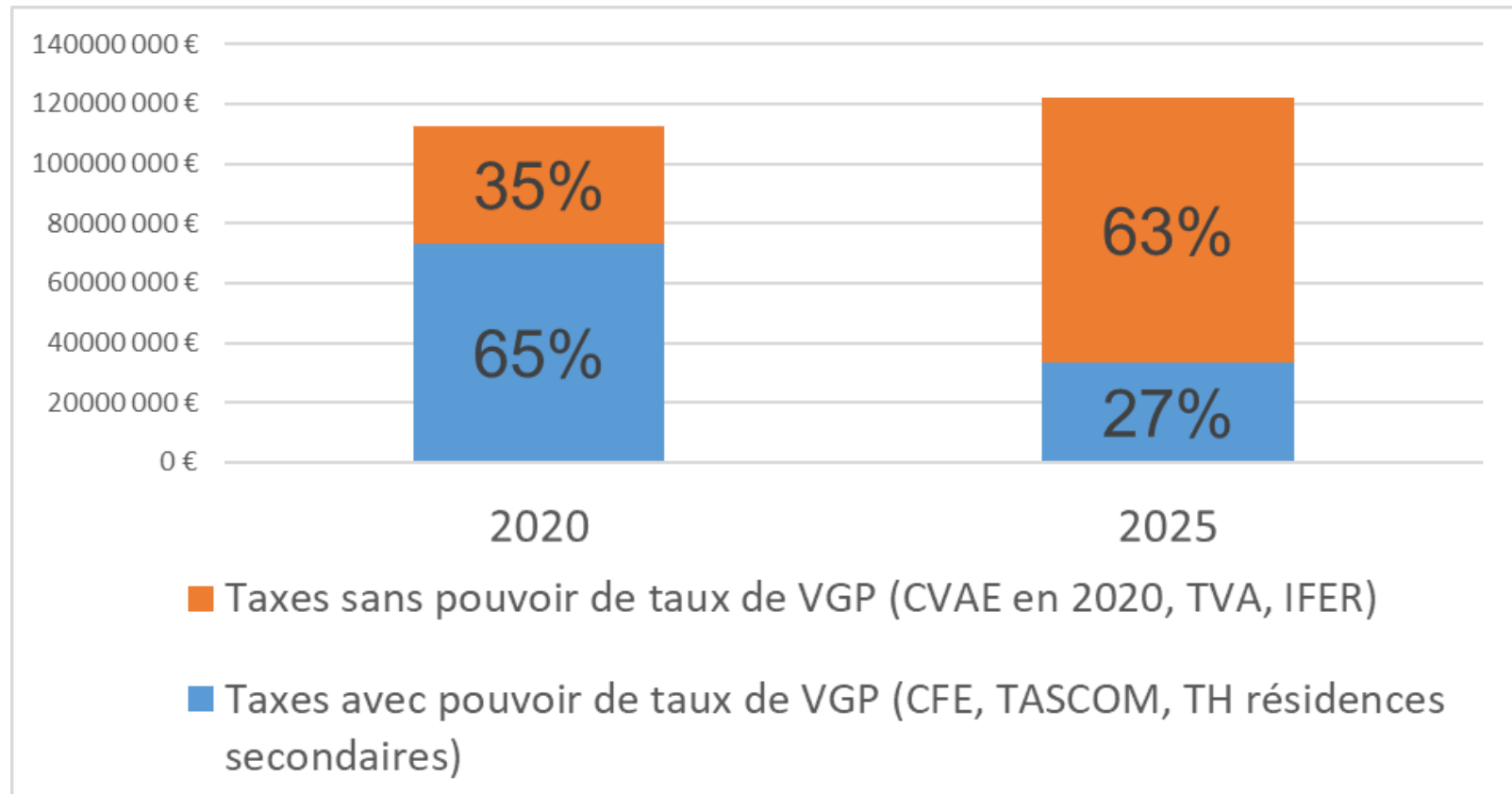
2011 : Suppression de la TP remplacée par CFE, CVAE, IFER, TASCOT, TH, TFNB

2016 : Vélizy rejoint VGP

2021 : Suppression de la TH résidences principales remplacée par la TVA

2023 : Suppression de la CVAE remplacée par la TVA

Un pouvoir de taux limité

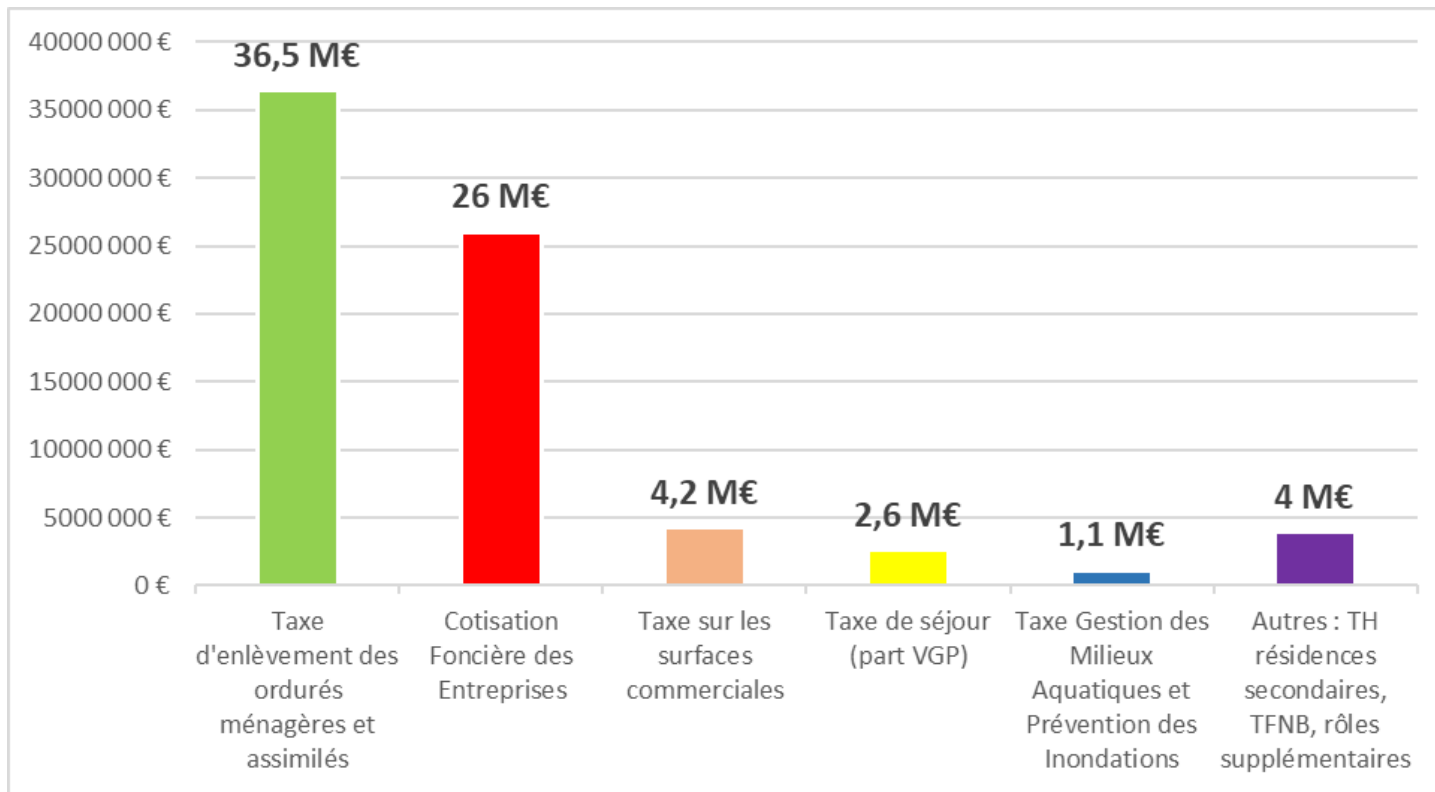


✓ VGP a aussi un pouvoir de taux sur la taxe foncière bâtie (taux de 0%)

Une stabilité apparente des recettes hors TVA

- ✓ Le **départ de Stellantis** de Vélizy-Villacoublay représente une **perte de 1,6 M€** répartie à part égale entre la Cotisation Foncière des Entreprises et la compensation versée par l'Etat pour les établissements industriels
- ✓ Les autres établissements ne devraient pas compenser cette perte de CFE.
- ✓ Les **recettes liées aux déchets** devraient progresser de **+1,3 M€** du fait de la revalorisation forfaitaire de la TEOM sur l'inflation, la progression du produit de la redevance spéciale et la valorisation des déchets.
- ✓ **La taxe de séjour** est prévue en augmentation de **+0,6 M€** par un contrôle accru du recouvrement auprès des hébergeurs

Répartition des taxes hors TVA (74,5 M€) en 2026



L'évolution de la taxe GEMAPI

Le Conseil communautaire ne vote pas un taux, mais un produit affecté au financement de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) déléguée aux syndicats de rivière

✓ **Le produit de la taxe 2026 GEMAPI** devrait être de **1 149 025 € (+4,5%)** pour financer les contributions votées par les syndicats.

✓ **Le SIAVB** a voté une hausse de +1% le 17 novembre 2025, mais la variation est **de +9%** pour Versailles Grand Parc (**soit +50 k€**) en raison d'une augmentation des volumes d'eau potable vendus en m3 liée au changement du choix du nouveau prestataire par le SEDIF pour le recouvrement des redevances. Un rééquilibrage interviendra sur 2027.

✓ La contribution d'Hydreaulys votée le 16 décembre 2025 demeure stable en 2026.

Synthèse des recettes de fonctionnement

	BP 2025	Voté au 07/10/2025	Projection Réalisé 2025	DOB : Projet BP 2026	Variation BP 2026 / Voté 2025
Fiscalité nationale (TVA)	86 590 788 €	87 028 187 €	87 028 000 €	86 336 000 €	-692 187 €
Fiscalité locale	73 937 202 €	74 205 076 €	75 031 000 €	74 531 025 €	325 949 €
Reversement DILICO				462 580 €	462 580 €
Dotations, compensations, FCTVA	29 005 546 €	28 260 273 €	28 431 000 €	25 352 000 €	-2 908 273 €
Valorisation déchets	3 370 000 €	3 370 000 €	4 263 000 €	4 147 500 €	777 500 €
Redevance spéciale des déchets	2 600 000 €	2 600 000 €	2 771 000 €	2 700 000 €	100 000 €
Remboursement du budget assainissement	1 523 000 €	1 523 000 €	1 494 000 €	1 576 745 €	53 745 €
Droits inscription/scolarité conservatoire	1 146 000 €	1 146 000 €	1 192 000 €	1 118 000 €	-28 000 €
Taxe au départ des gares routières	464 000 €	464 000 €	504 000 €	514 000 €	50 000 €
Autres recettes	1 749 242 €	1 749 242 €	2 684 620 €	1 504 582 €	-244 660 €
Total recettes de gestion courante	200 385 778 €	200 345 778 €	203 398 620 €	198 242 432 €	-2 103 346 €
Libération de provisions	964 118 €	8 854 118 €	8 905 000 €	5 351 568 €	-3 502 550 €
Recettes d'ordre	521 000 €	721 000 €	656 380 €	666 000 €	-55 000 €
Total recettes de fonctionnement (hors résultat 2025)	201 870 896 €	209 920 896 €	212 960 000 €	204 260 000 €	-5 660 896 €

Détails des provisions libérées : régularisation de la TVA 2024 (BP 2025, Réalisé 2025),
contribution IDFM et contentieux TEOM (Réalisé 2025), révision prix Nicollin 2021-2025 (BP 2026)

L'évolution des dépenses de fonctionnement

- ✓ Les **dépenses de gestion courantes (201,5 M€)** progressent de **+ 6,8 M€/crédits voté 2025 (BP + DM)**
- ✓ Les **reversements de fiscalité (131,2 M€)** sont en augmentation de **+6,8 M€** liée au versement aux communes exceptionnel du retour incitatif 2025 sous forme d'attribution de compensation votée (6,1 M€), à l'augmentation du FPIC (+0,6 M€) et à des dégrèvements de TASCOT (+0,1 M€)
- ✓ Le **budget des déchets est stable** par rapport aux crédits votés en 2025.
- ✓ Des crédits supplémentaires sont également inscrits au budget 2026 (5,3 M€) pour la mise en œuvre du protocole d'accord avec Nicollin sur la révision des prix du marché de collecte lorsqu'il sera validé par le juge administratif
- ✓ Les **charges de personnel (14,8 M€)** sont en progression de **+2 %**, soit **+0,3 M€**

Augmentation du FPIC de VGP liée au FSRIF de Versailles

- ✓ Les communes prélevées au Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) en année N bénéficient d'une réduction de leur contribution au FPIC en année N+1. Ces sommes sont supportées par l'EPCI.
- ✓ En 2025, VGP a payé 4,5 M€ de FPIC à la place des 9 communes contributrices au FSRIF (Bailly, Bièvres, Buc, Châteaufort, Le Chesnay-Rocquencourt, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay, Versailles)
- ✓ **En 2025, Versailles a payé 563 k€ de FSRIF de + qu'en 2024.**
- ✓ **Le FPIC 2026 de Versailles Grand Parc augmentera mécaniquement de +563 k€ et celui de la Ville de Versailles diminuera d'autant.**

Détail des charges de personnel

	BP 2025	Voté au 07/10/2025	Projection Réalisé 2025	BP 2026	Variation en % / Voté
Paye	13 339 007 €	13 339 007 €	12 777 770 €	13 605 787 €	2,0%
Mutualisation	1 152 000 €	1 152 000 €	1 185 714 €	1 171 000 €	1,6%
GUSO	36 000 €	36 000 €	30 000 €	36 000 €	0,0%
Hors Paye : visites médicales, assurance	34 503 €	34 503 €	26 152 €	34 000 €	-1,5%
TOTAL charges de personnel (012)	14 561 510 €	14 561 510 €	14 019 636 €	14 846 787 €	2,0%
Dont Paye refacturée à l'assainissement	1 454 000 €	1 454 000 €	1 297 696 €	1 483 560 €	2,0%

- ✓ La paye refacturée à l'assainissement sur 2025 est + faible que le montant voté, car 11 mois seulement ont été refacturés pour faciliter la clôture de l'exercice 2025
- ✓ **Éléments de paye 2026 :**
- ✓ Augmentation des cotisations patronales CNRACL de 3 points : + 142 k€
- ✓ Modification du régime indemnitaire des professeurs du conservatoire : +91 k€

Synthèse des dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025	Voté au 07/10/2025	Projection Réalisé 2025	DOB : Projet BP 2026	Variation BP 2026 / Voté 2025
Reversement fiscaux : AC, FNGIR, FPIC	126 113 831 €	124 383 706 €	123 689 000 €	131 196 142 €	6 812 436 €
Direction cycle des déchets	35 559 810 €	35 559 810 €	33 338 000 €	35 609 422 €	49 612 €
Service déplacements	7 247 920 €	7 247 920 €	9 116 000 €	7 436 969 €	189 049 €
Direction cycle de l'eau (pluviales, gemapi)	2 546 076 €	2 546 076 €	2 616 000 €	2 821 095 €	275 019 €
Elus	885 500 €	885 500 €	847 000 €	885 500 €	0 €
Charges de personnel	14 561 510 €	14 561 510 €	14 040 000 €	14 846 787 €	285 277 €
Autres dépenses	9 543 353 €	9 543 353 €	7 975 000 €	8 736 517 €	-806 836 €
Total dépenses de gestion courante	196 458 000 €	194 727 875 €	191 621 000 €	201 532 432 €	6 804 557 €
Dépenses financées par la libération des provisions				5 351 568 €	5 351 568 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	196 458 000 €	194 727 875 €	191 621 000 €	206 884 000 €	12 156 125 €

Dépenses financées par la libération des provisions : termes du protocole d'accord avec Nicollin sur la révision des prix du marché de collecte de 2021 à 2025 sous réserve de la validation du juge (annulation du titre, régularisation des factures).

Evolution de l'autofinancement

	BP 2025	Voté au 07/10/2025	Projection Réalisé 2025	DOB : Projet BP 2026	Variation BP 2026 / Voté 2025
Total recettes de fonctionnement (hors résultat 2025)	201 870 896 €	209 920 896 €	212 960 000 €	204 260 000 €	-5 660 896 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	196 458 000 €	194 727 875 €	191 621 000 €	206 884 000 €	12 156 125 €
Résultat budgétaire N-1	7 377 104 €	7 377 104 €	7 377 104 €	12 500 000 €	5 122 896 €
Epargne brute	12 790 000 €	22 570 125 €	28 716 104 €	9 876 000 €	-12 694 125 €
<i>Dont Amortissements comptables obligatoires</i>	<i>6 890 000 €</i>	<i>7 090 000 €</i>	<i>6 981 062 €</i>	<i>7 076 000 €</i>	<i>-14 000 €</i>
<i>Dont Virement complémentaire vers l'investissement</i>	<i>5 900 000 €</i>	<i>15 480 125 €</i>	<i>21 735 042 €</i>	<i>2 800 000 €</i>	<i>-12 680 125 €</i>

✓ La section de fonctionnement s'équilibre grâce à la reprise du résultat 2025.

Un excédent du budget déchets prévu en 2026

	BP 2025	Projection réalisé 2025	BP 2026
Recettes de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Assimilés (1)	35 924 000	36 117 913	36 479 000
Recettes non fiscales liées au traitement des déchets (2), (hors exceptionnelles)	6 771 008	7 522 573	7 264 460
Total des recettes de fonctionnement = (1) + (2)	42 695 008	43 640 486	43 743 460
Dépenses réelles de fonctionnement de collecte et de traitement des déchets (hors provision)	37 555 000	30 674 000	37 487 684
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées	2 105 000	2 120 000	2 100 000
Total des dépenses de fonctionnement (3)	39 660 000	32 794 000	39 587 684
Coût des provisions comptables net des libérations (4)	336 000	4 348 573	50 000
Coût du service de collecte et de traitement des déchets non couvert par des recettes non fiscales (5) = (3)+ (4) - (2)	33 224 992	29 620 000	32 373 224
Excédent TEOM (6) = (1) - (5)	2 699 008	6 497 913	4 105 776

Le montant des frais d'administration générale affecté à la compétence déchets est sous-évalué dans le réalisé 2025 (210 k€ sur un total de 4,4 M€).

Il sera revu en 2026 et défini dans une délibération lors du vote du budget, ce qui réduira l'excédent figurant dans ce tableau.

Investissements prévus pour 31 M€

	Projet BP 2026 : Dépenses	Projet BP 2026 : Recettes		Projet BP 2026 : Dépenses	Projet BP 2026 : Recettes
CP Fonds de concours retour incitatif 2022	274 580 €		Autres investissements hors AP	11 145 275 €	520 764 €
CP Fonds de concours retour incitatif 2023	4 685 120 €		<i>Acquisition terrain gare routière Versailles</i>	3 500 000 €	
CP Fonds de concours retour incitatif 2024	2 400 937 €		<i>Acquisition terrain biodiversité</i>	250 000 €	
Sous-total fonds de concours aux communes	7 360 637 €		<i>Fonds de concours pistes cyclables (ou révision AC)</i>	1 937 543 €	
			<i>Travaux de gros entretien bâtiments</i>	1 837 445 €	
			<i>Bacs, PAV, composteurs</i>	1 302 000 €	220 764 €
CP Fibre optique : liaison mairies	1 000 000 €		<i>Informatique VGP + Banque communautaire</i>	1 183 200 €	
CP Vidéoprotection phase 3	2 000 000 €		<i>Matériels divers, instruments de musique, données</i>	438 087 €	
CP Moulin de St Cyr	2 111 000 €	2 301 294 €	<i>Mur Faisanderie</i>	80 000 €	80 000 €
CP Schéma directeur assainissement/pluviales	300 000 €		<i>Tvx allées Matelot/Mortemets</i>	100 000 €	
CP Travaux eaux pluviales	1 175 200 €		<i>Etudes (tourisme, pistes cyclables, ZAE 2ème tranche)</i>	397 000 €	220 000 €
CP Allée royale de Villepreux	1 590 000 €	92 240 €	<i>Etudes tvx pluvial digue du Trou aux gants</i>	100 000 €	
CP Office de tourisme intercommunal à Versailles	300 000 €	200 000 €	<i>Subventions instruments de musique</i>	20 000 €	
CP Salle orchestre CRR école Lully-Vauban	28 073 €		Remboursement capital emprunts/cautions	679 000 €	
CP Requalification ZAE de Buc-Les Loges	1 682 000 €	125 000 €	Total investissement réel	30 515 491 €	3 239 298 €
CP Aménagement de terrains familiaux	100 000 €				
CP Soutien agriculture urbaine et périurbaine	50 000 €				
CP Echangeur A86	118 960 €				
CP Arcades de Buc	390 000 €				
CP Aménagement des gares routières	485 346 €				
TOTAL investissements en AP	18 691 216 €	2 718 534 €			

Achat des terrains préalable à la future gare routière de Versailles Chantiers (L18)

Etude urbaine rue de la Porte de Buc : plan de découpage pour la maquette financière (MAJ novembre 2025)



Négociation en cours pour l'acquisition par Versailles Grand Parc d'une bande de foncier auprès des Diaconesses de Reuilly d'environ 2 000 m² au droit de la rue de la Porte de Buc

Montant : **3,5 millions d'€**

Discussions en cours avec la SGP pour convenir des modalités d'aménagement de ce foncier et de son occupation temporaire dans le cadre de la phase chantier du métro

Financement des investissements

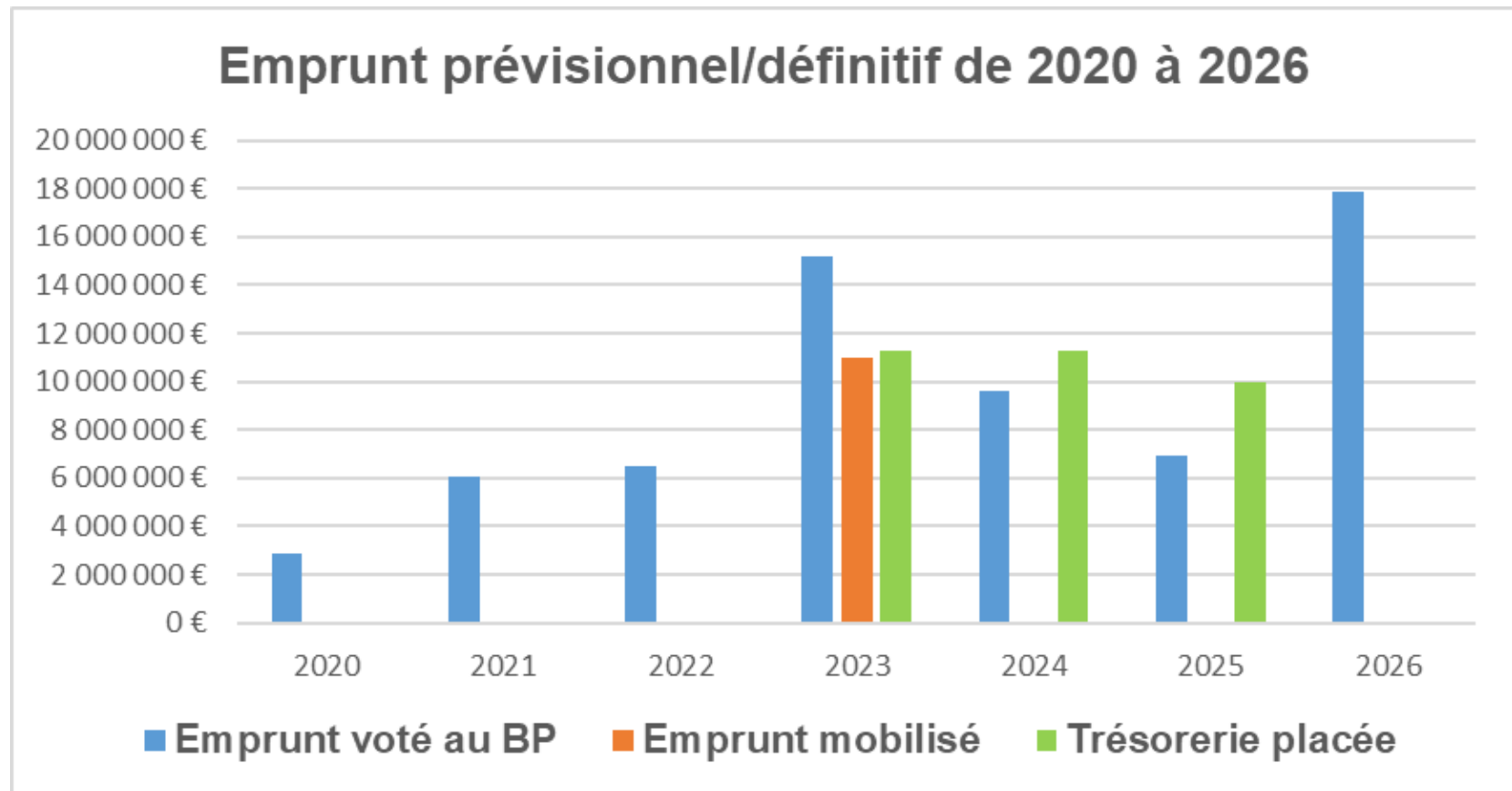
	BP 2026
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	31 681 491 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Epargne brute (amortissement + virement)	9 876 000 €
FCTVA	0 €
Subventions	3 239 298 €
Affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement des investissements de N-1	
Autres recettes	166 192 €
Recettes d'ordre d'investissement	500 000 €
Total recettes d'investissement (subventions)	3 905 490 €
Emprunt prévisionnel d'équilibre	17 900 000 €

- ✓ Le Projet de Loi de Finances 2026 prévoit un décalage du versement du FCTVA pour les EPCI (année blanche).
- ✓ Le FCTVA est calculé sur les dépenses d'investissement de l'année N-2 pour 20% des communes, sur celles de l'année N-1 pour 80% des communes et sur celles de l'année N pour les EPCI ou en cas de catastrophes naturelles.
- ✓ Il n'est donc pas prévu de FCTVA en 2026. Cette perte de recette génère un recours accru à l'emprunt d'environ 1,2 M€

Caractéristiques de la dette et évolution 2026

- ✓ Au 31 décembre 2025, la dette est de **9,3 M€** constituée d'emprunts à taux fixe exclusivement contractés en 2021-2022. Les taux sont de 0,71% et 2%
- ✓ Aucun emprunt n'a été contractualisé en 2025.
- ✓ Cette dette est placée sur des comptes à terme auprès du comptable public et génère des intérêts (1,86% en 2025, doit 172 k€) en raison du décalage de trésorerie entre l'encaissement des emprunts et le rythme de décaissement des travaux, fonds de concours et prestations facturées en litige.
- ✓ Le BP 2026 s'équilibrera avec **une inscription d'emprunt de 17,9 M€ supplémentaires** à contractualiser en fonction du paiement des crédits inscrits au budget et de l'encaissement des recettes.

Un besoin d'emprunt souvent surestimé au budget



Projet de BP 2026

	DOB : Projet BP 2026
Total recettes de fonctionnement (hors résultat 2025)	204 260 000 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	206 884 000 €
Résultat budgétaire N-1	12 500 000 €
Epargne brute	9 876 000 €
Total des dépenses d'investissement	31 681 491 €
Total recettes d'investissement (subventions)	3 905 490 €
Emprunt prévisionnel d'équilibre	17 900 000 €



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

Orientations 2026

Budget assainissement

Orientations 2026

- ✓ **Résultat 2025 estimé de 7 M€** (-2,7 M€ par rapport au résultat 2024)
- ✓ **Changement de mode de gestion au 01/01/2026 pour 4 communes :**
- ✓ Bougival passe de la gestion marchés en Délégation de Service Public
- ✓ Bièvres, Jouy-en-Josas et Les Loges-en-Josas passent de la DSP à la gestion en marchés publics
- ✓ **Augmentation des redevances d'assainissement votée :**
- ✓ Bougival (+0,2553 €/m³) pour garantir un financement des travaux futurs prévus dans le schéma directeur
- ✓ Bois d'Arcy (+0,0613 €/m³) pour financer les travaux rues Mansart, Pasteur et Paix engagés en 2025 et 2026
- ✓ **Absence de FCTVA en 2026 (-0,6 M€)** du fait de la modification du calendrier de versement figurant dans le Projet de Loi de Finances 2026
- ✓ **Nouvelle Autorisation de Programme de travaux de 4,5 M€**

Nouvelle Autorisation de Programme de Travaux à engager en 2026

Commune	Intitulé	Description	Montant de l'Autorisation de Programme (AP)	Crédits de Paiement prévus pour 2026 (CP)
Bièvres	Sygrie	Interconnexion réseaux collecte / SIAVB Sygrie (sous convention de délégation MOA avec SIAVB)	50 000 €	50 000 €
Châteaufort	Rue de la Tour	Réhabilitation des canalisations	270 000 €	270 000 €
Noisy	PR ZAC Montgolfier	Reprise du poste de refoulement et sa canalisation	432 000 €	117 000 €
Noisy	Chemin de l'Erable	Stockage en amont PR Montgolfier (scénario 4c)	1 780 400 €	110 000 €
Noisy	Aval RD307	Chemisage des branches Sud Y	705 000 €	705 000 €
Versailles	Rue de Montbauron	Chemisage de la canalisation DN300 sur 300 ml	385 000 €	385 000 €
Viroflay	Rues Gaillon, Bossuet, Massenet & Racine	Réhabilitation des canalisations	780 000 €	253 000 €
VGP	Travaux rues diverses	Travaux rues diverses toutes communes	110 000 €	110 000 €
		TOTAL	4 512 400 €	2 000 000 €